



+ d'infos ? Contactez-nous au ☎ 05 61 50 99 00



Fin de la collecte en bac !

Badge à récupérer en mairie au plus tard le 11/03/2023.

Retrait des bacs à partir du 20/03/2023.

Auterive, vendredi 10/02/2023

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes du Bassin Auterivain (CCBA) désire maîtriser les coûts et préserver l'environnement grâce à l'optimisation de la collecte et à la tarification incitative.

Pour cela, une nouvelle organisation, avec de nouveaux équipements de collecte, est en cours de mise en place.

Retrouvez au verso du courrier, vos nouvelles modalités de collecte.

Afin de répondre à vos interrogations, une brochure explicative est jointe au présent courrier. Attention, page 14 le calendrier prévisionnel est décalé d'un an. La 1^{ère} année de comptabilisation des productions de déchets est prévue du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour l'avis d'imposition en 2025.

Dans le cadre du déploiement de la Tarification Incitative, la CCBA vous offre un mémo-tri magnet afin de vous accompagner sur vos gestes de tri.

Ensemble, agissons pour un territoire plus responsable et plus durable !

M. Serge BAURENS
Président
Communauté de Communes
Bassin Auterivain



La nouvelle organisation de la collecte des déchets

La collecte de vos déchets sera organisée en apport volontaire grâce à des colonnes de proximité. Découvrez les nouvelles instructions d'après les modalités de collecte suivantes :

Vous dépendrez d'un point d'apport volontaire, le mode de collecte sera en colonne (de la même manière que pour le verre et papiers/cartonnettes) et non plus en bac individuel.

1. Rendez-vous dès à présent et jusqu'au samedi 11 mars 2023 à la mairie de Beaumont-sur-Lèze, pour récupérer votre badge individuel :

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 09 :00 à 12 :00 et de 14 :00 à 17 :00
- Mardi et samedi de 09 :00 à 12 :00

A l'issue de cette période, le badge devra être récupéré à l'accueil du siège de la CCBA.

 **Le badge est indispensable pour déposer vos ordures ménagères dans la colonne grise.**

2. Les points d'apport volontaire (PAV) seront déployés aux emplacements suivants :

- Le Rouget ;
- Chemin d'Estantens ;
- Route d'Eaunes (Les Lyons) ;
- Place Clément Ader (terrains de sports) ;
- Place des anciennes écoles ;
- Rue de la Fontaine (PMR) ;
- Rue Lapeyrère ;
- Rue Lapeyrère angle rue du Moulin à Vent ;
- Le Besi ;
- Le Cousturet (angle chemin du Bési) ;
- Chemin de Montmaurel ;
- Route de Miremont / Rivals ;
- D 74, Le Maurat (direction Lagardelle/Lèze) ;
- D 74, Mestre Bernat.

3. Entre le 20 mars et le 14 avril, les bacs (individuels et collectifs) seront retirés par nos soins.

 **Laissez vos deux bacs vides (tri et ordures) sur la voie publique, un agent viendra les récupérer.**

4. A partir du 17 avril, la collecte en bacs est supprimée, elle est remplacée par la collecte en PAV (Points d'Apport Volontaire).

UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

05 61 50 99 00

accueil@ccba31.fr

www.dechet-ccba31.fr